

Les aides à l'amélioration de l'habitat reconduites pour un an

Livarot - 26 Février



Isabelle Louvel, de l'Anah14, et les membres de la commission du logement de la CDC. |

Il y a un peu plus d'un an, la communauté de communes du pays de Livarot a signé une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Des conseils et des aides sont donnés aux propriétaires concernant les travaux d'amélioration de logements.

La collectivité a apporté une aide de 300 € qui est venue s'ajouter à la prime de l'État, 3 300 €. Selon les dossiers, l'Anah a subventionné 35 % à 50 % des travaux entrepris. La condition : réaliser des travaux améliorant la performance énergétique d'au moins 25 %. « **Ce dispositif a été reconduit pour une année mais l'aide de l'État, dans le cadre de l'opération Habiter mieux, a été revue à la baisse : entre 1 600 € et 2 000 € selon les revenus** », explique Christophe Raveau, du Centre développement habitat et aménagement du territoire (CDHAT). « **Les crédits sont partis très vite en 2014. Il y aura une diminution des aides cette année, pour permettre à plus de personnes d'en profiter** », indique Isabelle Louvel, de l'Anah.

L'an dernier, dans les vingt-trois communes du pays de Livarot, vingt-trois logements ont bénéficié des mesures d'amélioration de l'habitat. Ce qui représente 205 684 € d'aides et de primes pour un total de 426 927 € de travaux réalisés. « **Ces chantiers sont à 53 % menés à bien par**

des entreprises basées dans la communauté de communes (CDC). L'opération profite donc à l'économie locale. En général, cela concerne l'isolation thermique ou le chauffage mais on peut aussi mettre en place une VMC ou un chauffe-eau, tout cela pour arriver aux 25 % d'amélioration énergétique », précise Christophe Raveau.

En 2015, la CDC de Livarot et l'Anah reconduisent leurs aides. Le champ d'intervention concerne aussi l'insalubrité de l'habitat ou le maintien de l'autonomie des seniors. Dans l'immédiat, une dizaine de dossiers a été déposée. Ces mesures s'adressent aussi aux propriétaires bailleurs mais le travail de sensibilisation reste à faire. **« Nous avons eu sept contacts et un ou deux dossiers devraient aboutir. Des logements en mauvais état sont loués à Livarot. Un diagnostic « décence » a été réalisé avec la Caisse d'allocations familiales (Caf), en 2014. Cela prouve qu'il y a des besoins non satisfaits dans le secteur. »** Les subventions peuvent monter jusqu'à 20 000 € par logement, le propriétaire s'engageant à pratiquer des loyers modérés.

Contact : CDHAT, le premier lundi de chaque mois, de 9 h 30 à 12 h, au Point Info 14.